

POURQUOI LE PORC EST INTERDIT EN ISLAM (PARTIE 1 DE 2) : OBÉIR AUX LOIS DE DIEU

Évaluation: 3.4

Description: Dieu nous permet de jouir des choses bonnes et licites et nous interdit ces choses qui sont mauvaises pour notre foi, notre santé, notre bien-être et nos mœurs.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [Santé et nutrition](#)

par: Aisha Stacey (© 2013 IslamReligion.com)

Publié le: 06 May 2013

Dernière mise à jour le: 25 Nov 2013

L'islam constitue un mode de vie holistique qui tient compte du bien-être physique, spirituel et émotionnel des êtres humains. Dieu nous a créés dans un unique objectif : être adoré de nous (Coran 51:56). Mais Il ne nous a pas abandonnés à l'instabilité et à l'insécurité. Il nous a envoyé un livre pour nous guider (le Coran), de même que des prophètes et des messagers pour nous expliquer que placer notre confiance en Dieu est notre meilleur gage de succès dans ce monde comme dans l'au-delà.



Le musulman passe sa vie à tenter d'obtenir la satisfaction de Dieu en L'adorant et en obéissant à Ses lois. L'une d'elles est l'interdiction de consommer du porc et ses produits dérivés.

On peut se demander pourquoi cette viande est considérée comme mauvaise, puisqu'elle est consommée dans plusieurs parties du monde. Le fait que cette viande contienne des parasites et transmette des maladies très nocives, pour l'homme, peut paraître comme une raison valable pour l'interdire. Mais lorsqu'on essaie de comprendre la raison pour laquelle les musulmans s'abstiennent de manger du porc, ce souci de santé et d'hygiène devient secondaire. Car si les musulmans ne mangent pas de porc et ses produits dérivés, c'est tout simplement parce que Dieu le leur a interdit.

« Il ne vous a interdit que les charognes, le sang, la viande de porc et ce qui a été sacrifié au nom d'un autre que Dieu. » (Coran 2:173)

Dans certains cas, il se peut que nous ne sachions jamais très bien pourquoi Dieu ordonne ou interdit certaines choses. Dans le cas du porc, aucune raison précise n'est donnée, sauf dans le verset 145 de la sourate 6 du Coran, où Dieu dit, en faisant

référence à la chair de porc, qu'elle est « impure ». Le musulman se soumet volontairement aux commandements de Dieu, sans toujours chercher à connaître les raisons qui motivent ces commandements. De plus, Dieu a clairement affirmé que le croyant est celui qui, lorsqu'il entend le commandement de Dieu, s'y soumet immédiatement :

« La seule parole des (véritables) croyants, lorsqu'ils sont cités devant Dieu et Son messenger pour que celui-ci juge entre eux est : « Nous avons entendu et nous obéissons. » Voilà ceux qui réussissent. » (Coran 24:51)

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois que Dieu et Son messenger ont décidé d'une chose (pour eux), d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Dieu et à Son messenger s'égare de toute évidence. » (Coran 33:36)

Le croyant comprend que Dieu est le plus Sage et qu'Il est très Juste et que, par conséquent, Ses lois visent notre bien-être, qu'il soit physique, émotionnel ou spirituel. Le Créateur connaît mieux que quiconque la meilleure manière, pour Sa création, de vivre en ce bas monde, tout en se préparant pour l'au-delà. Il n'est permis, au musulman, de consommer du porc en aucune circonstance, sauf en cas de situation désespérée, où la vie de la personne en dépend. Car, règle générale, en cas de nécessité extrême, ce qui est interdit devient permis.

Dieu nous permet de jouir de toutes les bonnes choses et nous interdit les choses qui sont susceptibles de nuire à notre foi, notre santé, notre bien-être et nos mœurs. Par conséquent, le musulman est très conscient des dangers liés au fait de consommer des boissons ou aliments interdits et c'est pourquoi il s'efforce de ne consommer que ce qui est permis, même si cela implique qu'il fasse des efforts ou des dépenses supplémentaires.

Si un croyant consomme du porc par inadvertance ou sans le savoir, cela n'est pas compté comme un péché. Dieu ne châtie jamais quelqu'un pour son manque de connaissance ni pour un oubli ou une erreur. Mais si le croyant sait, avec certitude, qu'une nourriture, une boisson ou un médicament contient du porc ou un produit dérivé, il lui est totalement interdit de le consommer. S'il a des doutes, il doit faire des efforts pour s'informer correctement ou alors s'abstenir, car l'interdiction s'applique indépendamment de la quantité de porc dans un produit. De nos jours, il est facile d'obtenir les listes d'ingrédients de la plupart des produits directement chez les manufacturiers.

Les juristes musulmans ont des opinions différentes sur les produits dérivés du porc qui ont subi une importante transformation. L'Organisation islamique des sciences médicales croit qu'une transformation importante (comme certains additifs dans les médicaments ou produits de consommation) **annule** l'interdiction. Il n'y a toutefois aucune différence d'opinion quant au fait que la viande de porc transformée, comme le

bacon, est tout à fait interdite.

La récente éclosion de grippe porcine au Mexique et en Amérique du Nord a amené certains pays à procéder à l'abattage en masse de porcs. Il existe de nombreuses preuves scientifiques suggérant que les porcs abritent des parasites nocifs pour les humains et que cet animal est considéré comme le terrain propice idéal pour l'influenza.

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/2513/pourquoi-le-porc-est-interdit-en-islam-partie-1-de-2>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.